



Déclaration de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

« Convention Strasbourg Electricité Réseaux/<Personne Morale Organisatrice> relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective »

« Modalités de traitement des demandes de mise en œuvre d'opération d'autoconsommation collective »

« Modalités de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective ».

Résumé / Avertissement :

Ce document décrit les informations à transmettre concernant la déclaration de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective.

Déclaration de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective

Le porteur de projet complète les informations ci-dessous et les transmet à l'interlocuteur Strasbourg Électricité Réseaux, dont les coordonnées se trouvent à la fin de ce document.

1. Données relatives au porteur de projet

Identification (nom)	
Numéro SIRET	
Forme juridique	
Adresse	
Code postal / commune	
Téléphone	
E-mail	
Coordonnées du référent	
Nom Prénom	
Téléphone	
E-mail	

2. Données relatives à la PMO de l'opération d'autoconsommation collective

Identification (nom)	
Numéro SIRET	
Forme juridique	
Code NAF	
Adresse	
Code postal / commune	
Téléphone	
E-mail	
Coordonnées du référent de la Personne Morale Organisatrice	
Nom Prénom	
Téléphone	
E-mail	

3. Données relatives à l'exploitant des centrales de production (par centrale)

Nom de la centrale de production	
Numéro SIRET	
Forme juridique	
Adresse	
Code postal / commune	
Téléphone	
E-mail	
Coordonnées du référent de la centrale de production	
Nom Prénom	
Téléphone	
E-mail	

4. Données relatives à l'opération d'autoconsommation collective

4.1. Concernant les consommateurs

Type de consommateurs envisagés	Nombre de consommateurs envisagés	Puissance envisagée par chaque consommateur
<ul style="list-style-type: none">• professionnels industriels, tertiaire public, tertiaire privé, artisans, etc...• particuliers (maison individuelle, habitat collectif, etc.)		

4.2. Concernant les centrales de production

Type d'installations de production concernées	Nombre d'installations de production concernées	Puissance de chaque installation de production
photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, bioénergies, cogénération, etc.		

5. Données relatives à l'opération d'autoconsommation collective

Lieu où se déroule l'opération d'autoconsommation collective :
préciser l'adresse du quartier/bâtiments concernés par l'opération

Date de démarrage souhaitée pour l'opération
d'autoconsommation collective

6. Coordonnées de Strasbourg Électricité Réseaux

	Strasbourg Électricité Réseaux
Adresse postale	Strasbourg Électricité Réseaux S.A. 26 , boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURGcedex
Site Internet	www.strasbourg-electricite-reseaux.fr
Interlocuteurs pour le suivi du présent contrat	grd-contact-re-ma@strasbourg-electricite-reseaux.fr Téléphone : 03 88 20 63 02
Interlocuteurs pour l'envoi des données hebdomadaires (modification de périmètre, coefficient dynamique ou statique, ajout/ suppression de PDS...)	grd-contact-re-ma@strasbourg-electricite-reseaux.fr Téléphone : 03 88 20 64 78